

Image not found or type unknown



acquisition mitoyenneté

Par **popoff**, le **18/09/2019** à **12:23**

Bonjour, peut t'on acheter la mitoyenneté d'un mur mitoyen quand on y a adossé une construction, j'ai lu un article sur le sujet ou il disait que cette renonciation n'est pas possible quand le mur mitoyen est inclus dans une construction, et qu' elle est la procédure pour cet achat, exemple faire un achat sous seing privé